

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Matricule : 05538 Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : NEBBATE ZATHIR

Date de naissance : 01-01-1986

Adresse : VIFAK I Rue 15 N° 25 Oulfa

.....  
Caria

Tél. : 0661521647 Total des frais engagés : 4580,00 Dhs

Cachet du médecin :



Date de consultation : 16/08/2022

Nom et prénom du malade : NEBBATE ZATHIR Age : 56

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Présbytie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 16/08/2022

Signature de l'adhérent(e) :

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16.08.22	CS	0		Dr. Rafik H. Opticien Espace Bureau Link 1er étage 1000 Dakar (Haj Fatch) 0000 65 65 00 00 Tel : 06 22 00 12 87 / 06 63 65 65 00

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Opticien Mille po</i>	16.08.22	80,00
	20/08/22	1500

## ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				<input type="text"/>
<img alt="Diagram of a dental				

**DR ILYASS RAFIK**

OPHTHALMOLOGISTE

ADULTES ET ENFANTS

Diplômé de la faculté de médecine et de  
pharmacie de Casablanca

Ancien interne du CHU Ibn Rochd

Ancien médecin à l'hôpital 20 Août



**الدكتور إلياس الرفيق**

طب و جراحة العيون

للكبار و الصغار

خريج كلية الطب و الصيدلة بالدار البيضاء

طبيب داخلي سابق بالمستشفى الجامعي ابن رشد

طبيب سابق بمستشفى 20 غشت

Casablanca le 16 août 2022

**Mr. NEBBATE Zahir**

80,00 DH

**NAVITAE COLLYRE**

1 goutte 3 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 3 Mois

RIMAPHARMA  
PVC 80,00 DH

PHARMACIE ANNASSIM  
Lot Habiba N°62/2 Oulfa  
CASABLANCA - Tél: 05 22 90 39 12  
INPE: 092010552  
ICP: 002042097000024

PHARMACIE ANNASSIM  
Lot Habiba N°62/2 Oulfa  
CASABLANCA - Tél: 05 22 90 39 12  
INPE: 092010552  
ICP: 002042097000024

Dr. Rafik Ilyass  
Ophtalmologiste  
Espace Bureau Lina 1er étage Bd Oued  
Daoura (Haj Fateh) Oulfa - Casablanca  
Tél. 05 22 10 12 57 / 06 63 65 68 04

© 06 63 65 68 04 ☎ 05 22 10 12 57 ☐ dr.rafik.ilyass@gmail.com

Espace Bureau Lina, 1er étage - Bd Oued Daoura Haj Fateh Oulfa - Casablanca (avec ascenseur)

عمراء لينة، الطابق الأول - شارع واد الدورة الحاج فاتح الالفة - الدار البيضاء (المصعد)

**DR ILYASS RAFIK**

OPHTHALMOLOGISTE

ADULTES ET ENFANTS



Diplômé de la faculté de médecine et de  
pharmacie de Casablanca

Ancien interne du CHU Ibn Rochd

Ancien médecin à l'hôpital 20 Août

**الدكتور إلياس الرفيق**

طب و جراحة العيون

للكبار و الصغار

خريج كلية الطب و الصيدلة بالدار البيضاء

طبيب داخلي سابق بالمستشفى الجامعي ابن رشد

طبيب سابق بمستشفى 20 غشت

**Casablanca le 16 août 2022**

**Mr. NEBBATE Zahir**

Monture + verres correcteurs progressifs

Antireflets, Filtre anti-lumière bleue

VL : OD = + 1.25 (- 1.75 à 85°)

OG = + 1.50 (- 1.50 à 90°)

VP : ODG = Add : + 2.50

*Optique Mille pour Cent  
Optométriste & Opticien*

*Dr. Rafik Ilyass*

*Espace Bureau Lina 1er étage Bd Oued  
Daoura (Haj Fateh) Oulfa Casablanca  
Tel. 05 22 10 12 57 / 06 63 65 04*

06 63 65 68 04 05 22 10 12 57 dr.rafiik.ilyass@gmail.com

Espace Bureau Lina, 1er étage - Bd Oued Daoura Haj Fateh Oulfa - Casablanca (avec ascenseur)

عمراء لينة، الطابق الأول - شارع واد الدورة الحاج فاتح الألفة - الدار البيضاء (بالمصعد)



# Optique 1000%

Opticien - Optométriste

Facture : 0017178

Date : 06/08/2022

Mr : NEBRATE Dany

Docteur : Dr. yass Profil

Type des verres: Plano et de vision

Monture : Melun Jee 1500

Vision de Loin :

OD Axe 85 -118 +100 sph 1500

OG Axe 92 -120 +100 sph 1500

Vision de Prés :

OD Axe ..... cyl 15 sph

OG Axe ..... cyl ..... sph

Add :  
Optique 1000% Montant : 1500  
Optométriste & Opticien

Prise m

N° 425 Centre Ville Bd Anglais - Casablanca

ICE : 001834000001810 - IF : 018345 - R.C : 242426

T.P / 023451 - Patante : 30057211